



ANIMATION

ANIMATEUR DE CONVIVIALITÉ EN STRUCTURE D'ACCUEIL EHPAD

RÉSULTATS DE NOS STAGIAIRES

Sur un échantillon de 10 candidats et pour le deuxième semestre 2023 :

- Taux de satisfaction stagiaires : 100 %
- Taux d'abandon : 10 %
- Intégration en emploi dès la fin de la formation : 40 %
- Poursuite de parcours de formation dès la fin de l'action : 10 %

Si vous désirez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le service communication ALAJI : Contact-formations@alaji.fr

PRE-REQUIS

Demandeur d'emploi ou salarié ou personne en reconversion souhaitant se professionnaliser, ayant un projet professionnel validé/confirmé dans les métiers de l'animation en EHPAD.

Les candidats titulaires du SST et/ou du PRAP 2S sont dispensés du passage de la certification SST et/ou PRAP 2S.

OBJECTIFS

- Connaître les différents publics accueillis et leurs pathologies
- Acquérir les connaissances des structures sociales et médicosociales
- Acquérir la méthodologie de projet (animation)

CONTENU DE LA FORMATION

- Période d'intégration
- Assurer la mission d'animation au sein d'un EHPAD
- Maîtriser les enjeux de communication dans l'exercice du métier d'animateur en EHPAD
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail – SST
- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Sanitaire et Social – PRAP 2S

- Évaluation de fin de formation

DURÉE

322 heures :

- 252 h en centre
- 70 h en entreprise

METHODES MOBILISÉES

- Formation en présentiel et présentiel enrichi
- Activités individuelles, en ateliers et en sous-groupes
- Matériels de formation mis à disposition
- Formateurs professionnels issus des métiers de l'animation

MODALITÉ D'EVALUATION

- Évaluations formatives
- Évaluations sommatives
- Entretiens individuels
- Attestation de fin de formation et de compétences remise à chaque participant

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Si demandeur d'emploi :

- Positionnement sur Kairos par un prescripteur
- Participation à l'information collective : tests de positionnement et entretien de motivation
- Intégration sur l'action de formation, maximum 1 mois après le positionnement

Si salarié :

- Prise de contact avec un chargé de développement
- Établissement d'une convention de formation et Inscription sur l'action concernée

Pour connaître et accéder à nos sites de formations, possibilités d'hébergements et de restauration :

<https://alaji.fr/category/sites-de-formation/>

CONTACTS

 03.83.58.18.28

 <https://www.alaji.fr/contact/>

ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ REDUITE

L'ensemble de nos locaux et de nos formations sont accessibles aux PSH. Les modalités de l'aménagement du parcours de formation seront définies lors d' un entretien avec le référent

handicap d'Alaji.

TARIF

- Tarif individuel indicatif de 3024 € net de taxes, nous consulter pour un devis précis
- En inter et en intra : nous consulter
- Formation prise en charge pour les demandeurs d'emploi en formation continue par Pole Emploi ou la région Grand Est.

DERNIÈRE MISE À JOUR

30/01/2024

